

# Plan de riposte Covid19 : Opération de soutien aux producteurs agricoles pour la campagne 2020/2021

Ministère de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Agriculture,  
de la Production Animale  
et Halieutique

## Contexte

- Dans le contexte actuel caractérisé par la pandémie liée au COVID-19, le Gouvernement togolais en riposte à cette crise sanitaire majeure, a créé les conditions pour soutenir les ménages affectés; et met tout en œuvre pour éviter que les populations vulnérables ne rebasculent dans l'extrême pauvreté surtout en milieu rural où l'agriculture, pilier de l'économie avec une contribution à 40% au PIB, occupe plus de 70% de la population active
- Le gouvernement veut ainsi assurer un accroissement des revenus des producteurs par l'augmentation de la production, pour assurer la sécurité alimentaire de la population tout en compensant les importations alimentaires interrompues du fait de la pandémie
- La campagne agricole 2020/2021 est organisée à cet effet avec une forte mobilisation de toutes les parties prenantes et les acteurs le long des chaînes de valeur agricoles autour de filières stratégiques

## Opérations de soutien à 256 000 ménages agricoles (agriculture, élevage et pisciculture)

1. Crédit intrant à taux nul pour l'exploitation de 1 ha : 0,5 ha de culture de rente (coton ou soja) et 0,5 ha de maïs ou de riz. Ce crédit intrant est financé à 100% par l'Etat à taux d'intérêt nul et les producteurs rembourseront en nature à la récolte;
2. Campagne d'essouchage des terres pour faciliter le développement des opérations de labour mécanisés
3. Kits d'irrigation à base d'un système de pompage solaire et la gestion par « pay as you go » ;
4. Entreprises de prestation de service de mécanisation agricole ;
5. Bourse agricole et alimentaire pour la gestion des flux de produits agricoles et matières premières pour alimenter les unités de transformation et les marchés urbains et faciliter le déploiement des kits alimentaires par les plateformes de e-commerce ;
6. Agences de placement de saisonniers agricoles dans les fermes et unités de transformation des produits agricoles pour canaliser les jeunes qui n'arrivent plus à se déplacer avec les restrictions de transport ou qui allaient en exode dans les pays de la sous-région travailler dans les exploitations agricoles avec des risques d'endoctrinement
7. Plateforme e-learning pour faciliter l'apprentissage à distance et la poursuite de la scolarité des apprenants des centres de formation agricoles et rurales
8. Financement des entreprises de transformation et distribution des produits agricoles

# Kits d'intrants Soja/riz + maïs

Nature de l'intrant	Coût kit avec riz (XOF)	Coût kit avec maïs (XOF)
1- Labour	35 000	35 000
2- Semences	21 500	16 500
3- Engrais	38 500	38 500
4- Inoculum	2 000	2 000
5- Produits phyto		5 000
<b>Total</b>	<b>97 000</b>	<b>97 000</b>

Chaque ménage agricole recevra pour son portemonnaie électronique (PME) un crédit de 97 000 FCFA :

- ✓ 35 000 FCFA pour 1 Ha de labour ;
- ✓ 38 500 FCFA pour l'achat de 150 kg d'engrais par bénéficiaires (3 sacs de 50 kg), soit 100 kg de NPK15-15-15 et 50 kg d'Urée 46%N ;
- ✓ 2 000 FCFA pour l'inoculum pour le soja
- ✓ 16 500 FCFA pour 10 kg de semences maïs et 20 kg de semence de soja ;
- ✓ 5 000 FCFA pour 400 g de pesticide contre la chenille légionnaire sur le maïs ;
- ✓ 21 500 FCFA pour 20 kg de semence de soja et 20 Kg de riz ;

# Revenus générés

Produits agrégés			SOJA		RIZ	COTON		
	Production sur 0,5ha	PU (FCFA)	Valeur (FCFA) sur 0,5 ha	Valeur (0,5soja+0,5riz)	Valeur (0,5soja+0,5maïs)	Valeur (0,5riz+0,5soja)	Valeur (0,5soja+0,5riz)	Valeur (0,5soja+0,5maïs)
Soja	600	200	120 000	255 000	232 500			
Riz	1 000	135	135 000			255 000		
Maïs	750	150	112 500					
Coton	500	225	112 500				367 500	345 000
			Coût kit par ha	97 000	97 000	97 000	97 000	97 000
			Résultat de la vente du produit agrégé	23 000	23 000	38 000	15 500	15 500
			Revenu après règlement kit par ha	158 000	135 500	158 000	270 500	248 000

## Les 512 000 ménages agricoles bénéficiaires de ces kits d'intrants seront sélectionnés sur la base des critères définis

### Critères de sélection

- Être un exploitant agricole togolais disposant de 1 ha de superficie cultivable sécurisée pour la spéculation éligible au projet (0,5 ha pour maïs ou riz, 0,5ha pour le soja) ;
- Se constituer en groupes d'entente solidaire affiliés à un GPC, une ESOP, ou à une PMI/PME d'acheteurs / transformateurs de soja ;
- Accepter un contrat d'agrégation avec une PMI/PME ;
- S'engager à cultiver 0,5 ha pour maïs ou riz et 0,5 ha de coton ou de soja ;
- Suivre l'encadrement technique de proximité.

### Nota Bene

- L'opération démarrera avec les kits pour les cultures pluviales (soja, riz, maïs) en complément de soutiens directs sur les cultures de coton avec la possibilité d'installer les cultures maraîchères, notamment la tomate en dérobé et le gingembre en monoculture ainsi qu'une possibilité de soutien pour l'aviculture ou la pisciculture pour certains ménages ayant la possibilité de développer ces spéculations
- Ensuite les kits seront mis à disposition en contre saison pour la production des cultures maraîchères (oignon, piment, tomate) après l'installation de kits d'irrigation.

## Les agrégateurs devront satisfaire les conditionnalités suivantes

- Être un opérateur économique légalement installé au Togo (registre du commerce)
- Fournir les informations sur les activités de la campagne agricole 2019-2020 (volumes de produits, nombre de producteurs encadrés)
- Fournir les bilans des exercices de la campagne agricole précédente (2019-2020)
- Fournir la base de données des producteurs agrégés
- Donner les preuves des agréments et des cautions payées pour la campagne de commercialisation 2019-2020 (pour les acheteurs et exportateurs de soja)
- accepter le nantissement du fonds de commerce
- Disposer d'un contrat garantissant le débouché de marché
- S'engager à faire endosser les contrats par le MIFA
- fournir une garantie autonome et à première demande couvrant le montant total de crédit accordé par l'Etat aux agriculteurs qui lui sont rattachés

### Implications

- L'Etat va faciliter l'accès au crédit de campagne de commercialisation aux agrégateurs partenaires
- La délivrance des agréments d'acheteurs et d'exportateurs pour la campagne de commercialisation 2020-2021 (pour ce qui concerne le soja, entre autres) sera subordonnée à la participation effective et satisfaisante à l'opération initiée.
- Les partenariats ultérieurs avec les agrégateurs de toutes les filières seront conditionnés par le niveau de performance des activités et le respect des engagements pour la campagne agricole 2020-2021.

# Constitution du dossier de demande de crédits de commercialisation et de production de la garantie autonome et à première

## Dossier de crédit

- demande du client adressé au DG de la banque
- engagement de domiciliation
- extrait k- bis de moins de 3 mois
- Facture pro forma des acquisitions
- Contrat de vente et d'approvisionnement
- Etat d'engagements de la relation sur la place (relevés bancaires) pour entreprise ancienne
- plan d'affaires bancable
- plan de situation géographique du domicile du promoteur et de la ferme ou de la société
- état financière des trois dernières exercices si entreprises ancienne, ou bilan d'ouverture pour entreprise nouvelle
- fiche de consentement BIC signée

## Garantie autonome à première demande

- Nantissement de stocks
- Nantissement de fonds de commerce
- Nantissement des contrats
- Caution personnelle, ou caution d'une tiers personne



# L'opération de kit intrant agricole se fera en trois grandes étapes : de la constitution de la base de données des producteurs jusqu'au remboursement des crédits à la récolte

## A- Constitution de la base de données des bénéficiaires

1. Les producteurs s'organisent en groupes de caution solidaire de 4 à 6 personnes
2. La NSCT établit la liste des cotonculteurs au sein des GPC
3. Les PME/PMI agrégatrices constituent la liste des producteurs de soja
4. La DSID avec l'appui du MPENIT fiabilise les listes et paramètre le fichier des bénéficiaires à partir de la base du RNA et fichier électoral 2020
5. L'agrégateur et les coopératives signent un contrat d'agrégation endossé par le MIFA
6. Les agents enrôleurs enregistrent les informations complémentaires sur le producteur dans la base de Kassava au moment de l'achat des intrants

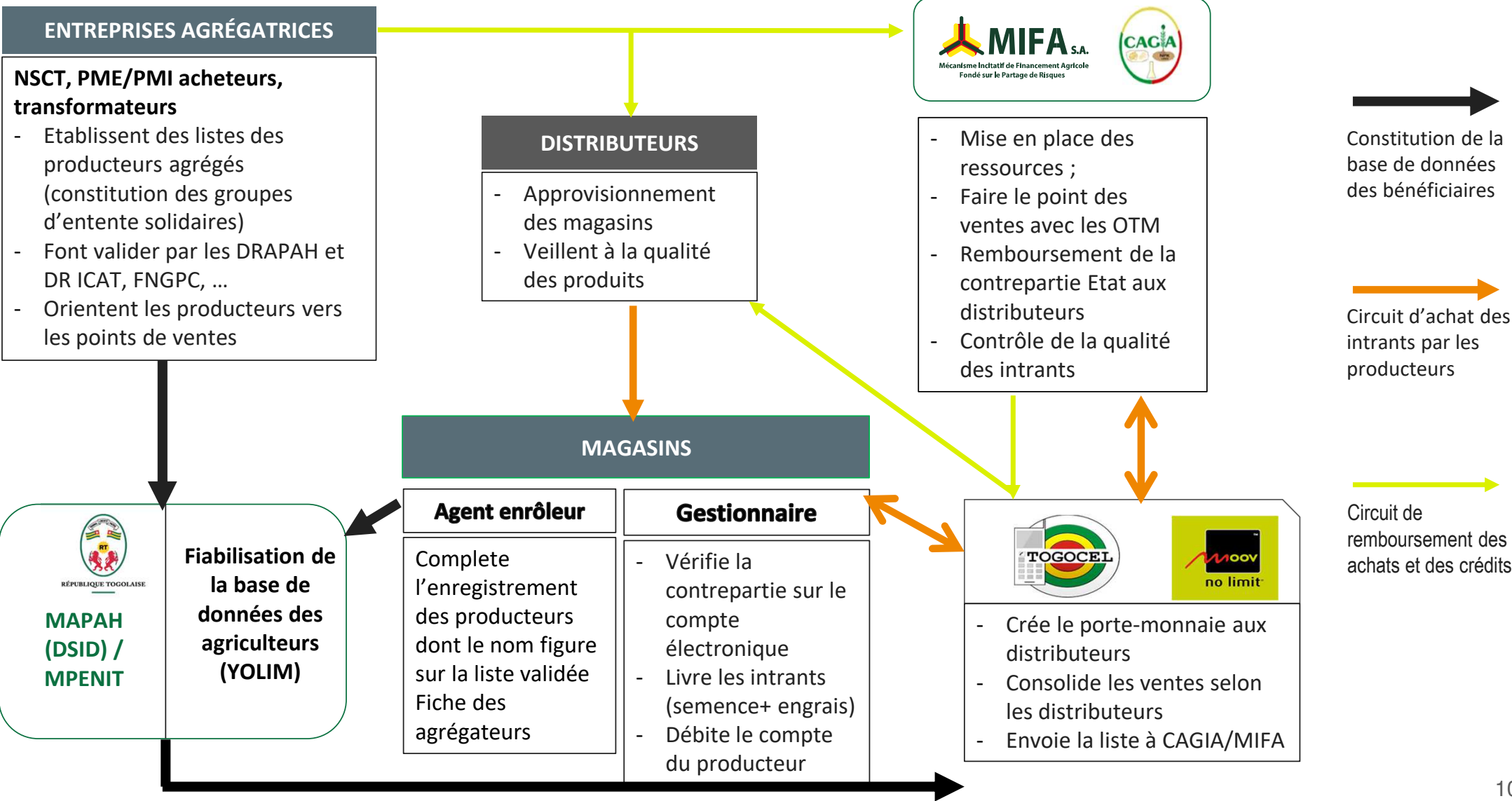
## B-Achat des intrants par les bénéficiaires

1. Les distributeurs approvisionnent les magasins en semences, engrais, inoculum et pesticides
2. Le MEF transfère les fonds aux opérateurs de téléphonie mobile pour le portemonnaie électronique
3. Les opérateurs de téléphonie mobile créent les portemonnaies électroniques aux bénéficiaires et transfèrent **97 000 FCFA** à chacun
4. Les producteurs paient la prestation de labour de 1 ha au niveau du tractoriste
5. Les producteurs se présentent aux magasins :
  - ✓ complètent les informations sur son exploitation
  - ✓ valident l'opération d'achat des intrants avec le gestionnaire
  - ✓ se font servir les intrants par le distributeur
6. le portemonnaie électronique est débité du montant de l'avance sur crédit une fois l'opération d'achat valide
7. Les Opérateurs de téléphonie mobile établissent une situation des achats par magasin et par produit

## C- Remboursement des achats et du crédit intrants

1. MIFA, CAGIA, NSCT, DSP et agrégateurs font le suivi et le point des achats par magasins et valident avec la situation établie par les OTM ;
2. Le GOUVERNEMENT ordonne aux OTM le remboursement des montants des crédits débités aux distributeurs ;
3. Les OTM reversent les montants débités aux distributeurs
4. Les OTM transmettent les bordereaux de versement aux services techniques
5. Les agrégateurs collectent le soja à la récolte conformément aux contrats d'agrégation
6. Les agrégateurs remboursent le crédit intrant (**97 000 FCFA** par producteur) sur le compte dédié et transmettent les bordereaux au MIFA

# Schéma fonctionnel de l'opération pour les intrants



## Aménagement des terres pour favoriser l'intensification de la mécanisation agricole

### A- Identification des zones à aménager et des entreprises de prestations

1. La DAEMA, le DSID et la DRAPAH Identifient les sites à aménager
2. Le MIFA et l'ICAT Identifient les producteurs intervenant sur les sites, les organisent et les formalisent en coopératives agricoles
3. Le MAPAH et MIFA lancent un AMI pour sélectionner les entreprises de prestation et retiennent la short List des entreprises qualifiées
4. Le MIFA et l'ICAT accompagnent les producteurs à choisir l'entreprise de prestation de leur choix
5. Le MIFA amène la coopérative à contractualiser avec l'entreprise pour la prestation

### B-Mise en place du financement et réalisation de la prestation

1. Le MIFA négocie auprès de la banque partenaire (BOA...) le crédit amortissable au profit de la coopérative pour le paiement de l'entreprise d'aménagement
2. La Banque met en place le crédit pour l'entreprise
3. Le MIFA élabore et signe un contrat tripartite de prestation avec l'Entreprise et la Coopérative
4. L'Entreprise de mécanisation exécute son mandat suivant le cahier de charge transcrit par la coopérative
5. La Banque et la Coopérative réceptionnent les travaux
6. La Banque Paie l'entreprise de prestation

### C- Paiement des prestations par les coopératives

1. Le MIFA mobilise le financement aux coopératives : African Lease, met un crédit d'affacturage aux agrégateurs, qui paient la traite de l'aménagement et fournit les intrants aux producteurs
2. Le MIFA et l'ICAT
  - renforcent les capacités des producteurs sur l'itinéraire technique de production,
  - Suivent le respect et la bonne exécution des différentes étapes de l'itinéraire technique et du processus de production,
  - Supervisent la récolte, organisent le groupage des produits de récoltes et de la vente à l'agrégateur conformément à l'accord tripartite.
3. L'agrégateur procède à l'enlèvement du produit correspondant au contrat d'achat de la production
4. L'agrégateur paie le montant dû à la coopérative en retenant les avances effectuées et rembourse AL.

# Facilitation d'accès à 15 000 kits d'irrigation en 2020 pour assurer la production tout au long de l'année en maraichage et les fruitiers

## A- Identification et organisation des bénéficiaires

1. La DSID consolide la base de données des producteurs et entrepreneur maraîchers et fruitiers à partir des répertoires des enquêtes et des structures d'accompagnement (MIFA, ICAT etc.)
2. Les services techniques déterminent la liste des cultures à haute-valeur ajoutée à promouvoir
3. Les services techniques définissent les spécifications techniques des kits , les cahiers de charges des entreprises et constituent une base de donnée des fournisseurs qualifiées
4. L'ICAT et MIFA SA organisent les bénéficiaires en coopératives et entreprises agricoles, les aident à monter les projet à réaliser
5. MIFA accompagne la coopérative à établir un contrat d'achat avec un agrégateur et à mobiliser les crédits d'exploitation

## B-Financement, installation des kits et paiement des prestaires

1. La banque met le crédit aux fournisseurs pour l'acquisition de Kits
2. Les fournisseurs de Kits mettent en place leurs plateforme de paiement électronique pay as you go
3. MIFA, la Banque et les fournisseurs définissent le plan d'amortissement des kits
4. L'Etat met en place un porte-monnaie électronique pour chaque bénéficiaire pour payer une avance pour chaque kit installé
5. Les fournisseurs qualifiés procèdent à l'installation sous le contrôle des services techniques
6. Les bénéficiaires réceptionnent les travaux, avec l'appui des services techniques

## C- Remboursement des kits d'irrigation

1. MIFA, l'ICAT et l'agrégateurs font le suivi technique et financier des bénéficiaires
2. MIFA et ICAT supervisent la récolte
3. Les agrégateurs collectent les produits conformément au contrats d'agrégation
4. Les agrégateurs paient le montant convenu sur un compte dédié conformément au plan d'amortissement.
5. A partir du compte dédié, le MIFA ordonne le versement des montants correspondant au remboursement des fournisseurs et de l'avance accordée par l'Etat

# Promotion d'entreprises de placement de main d'œuvre

## A- Création des entreprises de placement

1. Les services techniques des ministères de l'agriculture et du travail élaborent le cahier de charges et les conditions d'exercice des entreprises de placement et constituent une base de données des entreprises de placement ;
2. Les services techniques recensent les fermes et leurs besoins en main d'œuvre répertoriés sur une plateforme de la bourse des emplois:  
<http://www.formationsagricoles.tg/postulant/inscription>
3. Le MIFA accompagne les entreprises de placement dans le montage de leurs plans d'affaire

## B- Mobilisation des ouvriers agricoles

Les entreprises :

1. recherchent les ouvriers formés ou à former adaptés à la demande des fermes ;
2. assurent le suivi de la tenue de la mission dans les meilleures conditions
3. assurent la formation continue des ouvriers avec l'appui des services techniques
4. établissent un partenariat avec des structures de l'état afin de fournir des formations aux ouvriers, et candidats
5. établissent un partenariat avec l'ANPE et l'Observatoire de l'emploi

## C- Mesures incitatives

1. Délivrance de laissez-passer pour le déplacement du personnel et des ouvriers ;
2. Accompagnement sur des charges patronales sur les salaires auprès de la CNSS ;
3. Mise en place de mécanismes d'assurance maladie auprès de l'INAM ;
4. Accompagnement à la formation des ouvriers ou de certains profils par les services techniques et organismes affiliés du MAPAH (ICAT, ITRA, MIFA, NSCT), organisations professionnelles agricoles, ONG spécialisées .....
5. Facilités fiscales pendant les 2 premières années.

# Mise en place de la bourse agricole et alimentaire pour le suivi à temps des flux d'échanges des produits et faciliter l'accès au financement aux producteurs

## A- Création de la bourse

1. Elaboration le cahier de charges pour la mise en place de la plateforme ;
2. Les services techniques recensent et géolocalisent les entrepôt de stockage ; les plateformes de e-commerce, répertoire des entreprises de transformation et de commerce des produits agricoles, les sociétés de logistiques dans l'acheminement des produits agricoles,
3. La DSID déploie la plateforme de la bourse.

## B- Mise en œuvre

1. Mise en place de la bourse pour le suivi des flux (volumes et prix) à temps réel des matières premières agricoles et leurs valorisation par les unités de transformation, les commerçants
2. Accompagnement des gestionnaires des entrepôts, les promoteurs des plateformes de e commerce, les commerçants et promoteurs entreprises de logistiques de traitement et transport des produits agricoles
3. Émission des récépissés d'entreposage ;
4. Développement d'une plateforme de paiement numérique avec les institutions financières et les OTM.

## C- Mesures d'accompagnement

1. La mise en place du cadre réglementaire avec les organes de gestion de la bourse ;
2. La DSID actualise et met à la disposition la cartographie des stocks des produits agricoles et alimentaires ;
3. La CAGIA et la DSP mettent à jour la situation des stocks des intrants dans les magasins
4. Accompagnement des entreprises dans le développement de leurs modèles d'affaire pour étendre leur réseaux de clientèles à qui elles pourraient livrer des kits alimentaires (plateformes de e commerce) ou les matières premières (entrepôts ; entreprises de logistiques, commerçants)

## Mise en place d'une plateforme de formation en ligne

- Mise en lignes des unités d'enseignement des centres de formation agricole et rurale (CFAR) et des modules de formations initiale et continue pour les apprenants inscrits dans les CFAR
- Mise en place de formation de masse en ligne MOOC (Massive Open Online Course) pour le développement des compétences des acteurs des chaînes de valeurs agricoles qui va servir aussi d'incubateur virtuel d'entrepreneuriat dans le secteur de l'agriculture au Togo

<http://formationsagricoles.tg/>



**Facilitation en Kits d'intrants élevage : l'opération consiste à la mise à disposition des ménages agricoles, un crédit intrant à taux nul pour l'exploitation de l'unité d'élevage : 200 m<sup>2</sup> de poulet de chair ou de poulets reproducteurs et 1 ZAPB embouche bovine ou laiterie.**

### Critères de sélection

- Être un exploitant agricole togolais disposant d'une unité d'élevage sécurisée pour la spéculation éligible au projet (poulet de chair, poulets reproducteurs, vaches laitières et bovins à l'embouche) ;
- Se constituer en groupes d'entente solidaire affiliés à un GP, une ESOP, ou à une PMI/PME d'acheteurs / transformateurs de produits animaux (abattoirs) ;
- Accepter un contrat d'agrégation avec une PMI/PME ;
- S'engager à produire la spéculation éligible ;
- Suivre l'encadrement technique de proximité.

### Nota Bene

- L'opération démarrera avec les kits pour les productions (poulet de chair, poulets reproducteurs, vaches laitières et bovins à l'embouche et laitiers) en complément de soutiens directs sur les productions de compléments alimentaires et les unités d'abattage



# L'opération se fera en trois grandes étapes : de la constitution de la base de données des producteurs jusqu'au remboursement des crédits d'intrants

## A- Constitution de la base de données des bénéficiaires

1. Les producteurs s'organisent en groupes de caution solidaire de 4 à 6 personnes
2. La DE et l'ICAT établissent la liste des producteurs au sein des GP
3. Les PME/PMI agrégatrices constituent la liste des distributeurs
4. DSID avec l'appui du MPENIT fiabilise les listes et paramètre le fichier des bénéficiaires à partir de la base du RNA et fichier électoral 2020
5. L'agrégateur et les coopératives signent un contrat d'agrégation endossé par le MIFA
6. Les agents enrôleurs enregistrent les informations complémentaires sur le producteur dans la base de YOLIM au moment de l'achat des intrants

## B-Achat des intrants par les bénéficiaires

1. Les distributeurs approvisionnent les magasins en provendes et produits de soins
2. MEF transfère les fonds aux opérateurs de téléphonie mobile pour le portemonnaie électronique
3. Les opérateurs de téléphonie mobile créent les portemonnaies électroniques aux bénéficiaires et transfèrent le montant du crédit à chacun
4. Les producteurs paient la prestation de l'achat des poussins
5. le portemonnaie électronique est débité du montant de l'avance sur crédit une fois l'opération d'achat valide
6. Les Opérateurs de téléphonie mobile établissent une situation des achats par fournisseur des intrants

## C- Remboursement des achats et du crédit intrants

1. MIFA, DE, ICAT, ITRA, CERSA et agrégateurs font le suivi et le point des achats de poussins et valident avec la situation établie par les OTM
2. MAPAH ordonne aux OTM le remboursement des montants des crédits débités aux distributeurs
3. Les OTM reversent les montants débités aux distributeurs
4. Les OTM transmettent les bordereaux de versement au MAPAH
5. Les agrégateurs collectent les produits conformément aux contrats d'agrégation
6. Les agrégateurs remboursent le crédit intrant sur le compte dédié et transmettent les bordereaux au MIFA
7. L'Etat reverse 5% du crédit intrant à chaque bénéficiaire ayant livré à temps la totalité des produits contractualisés (sous forme d'épargne en banque)

## Kits aux éleveurs de volailles poulet de chair

Nature de l'intrant	Coût total (XOF)
1- Poussin d'un jour	120 000
2- Provende	450 000
3- Prophylaxie et soins vétérinaires	80 000
<b>Total</b>	<b>650 000</b>

Chaque éleveur recevra à taux d'intérêt nul un kit composé de :

- ✓ 400 poussins d'un jour ;
- ✓ 1800 kg d'aliments du démarrage au grossissement ;
- ✓ 400 sous-kits pour la prophylaxie et soins vétérinaires.

## Revenu généré (Elevage poulet de chair)

	Production par unité (kg)	PU (FCFA)	Valeur (FCFA) par unité
Poulets N 400	684	1 250	855 000
		<b>Coût kit par unité</b>	<b>650 000</b>
<b>Revenu apres reglement du kit par unité</b>			<b>205 000</b>

## Kits aux pisciculteurs sur étang de 800m<sup>2</sup>

Nature de l'intrant	Coût total (XOF)
1- Alevins	264 000
2- Provende	970 200
<b>Total</b>	<b>1 234 200</b>

Chaque pisciculteur possédant un étang piscicole d'au moins 800 m<sup>2</sup> recevra à taux d'intérêt nul un kit composé de :

- ✓ 2 640 alevins de tilapia de 5 – 10g ;
- ✓ 1 764 kg d'aliment du démarrage au grossissement.

## Revenu généré (Etangs de 800m<sup>2</sup>)

	Production par les étangs	PU (FCFA)	Valeur (FCFA) par unité
Poisson marchand	1 200	1 500	1 800 000
	Coût kit pour aliment et alevin		1 234 200
Revenu apres reglement kit par unité			565 800

## **Kits aux pisciculteurs pour cages flottantes de 15 cages de 1m<sup>3</sup>**

<b>Nature de l'intrant</b>	<b>Coût total (XOF)</b>
1- Alevins	264 000
2- Provende	1 212 750
3- 15 cages de 1m3	1 800 000
2- Barque	200 000
<b>Total</b>	<b>3 476 750</b>

**Chaque pisciculteur recevra à taux d'intérêt nul un kit composé de :**

- ✓ **3 300 alevins de tilapia de 5 – 10g ;**
- ✓ **2 205 kg d'aliments du démarrage au grossissement**
- ✓ **15 cages flottantes de 1 m3**
- ✓ **Une barque pour les activités sur l'eau**

## Revenu généré (Cages flottantes de 15 m<sup>3</sup>)

	Production par les cages	PU (FCFA)	Valeur (FCFA) par unité
Poisson marchand	1 500	1 500	2 250 000
	Coût kit par an		1 876 750
<b>Revenu apres reglement kit</b>			<b>373 250</b>

## Kits aux coopératives de pêcheurs

Nature de l'intrant	Coût total (XOF)
1- Filet (Senne tournante)	5 000 000
2- Moteur Hors bord	3 000 000
3- Pirogue	3 500 000
<b>Total</b>	<b>11 500 000</b>

**Chaque coopérative de pêcheurs recevra à taux d'intérêt nul un kit composé de :**

- ✓ **Filet (senne tournante);**
- ✓ **Moteur hors bord;**
- ✓ **Pirogue**



## Revenu généré (coopérative de pêcheurs)

	Production (kg)	PU (FCFA)	Valeur (FCFA) par unité
Poissons frais	63 000	1 000	63 000 000
	<b>Coût kit par unité</b>		<b>11 500 000</b>
<b>Revenu apres reglement kit par unité</b>			<b>51 500 000</b>

## BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRA

<b>Opération de soutien</b>	<b>Montant (FCFA)</b>
1.Crédit intrant à taux nul pour l'exploitation	33 451 955 000
2.Campagne d'essouchage des terres	4 000 000 000
3.Kits d'irrigation à base d'un système de pompage solaire	32 534 125 000
4.Entreprises de prestation de service de mécanisation agricole	12 379 475 000
5.Bourse agricole et alimentaire	850 000 000
6.Agences de placement de saisonniers agricoles	100 000 000
7.Plateforme e-learning pour faciliter l'apprentissage à distance	250 000 000
8.Financement des entreprises de transformation des produits agricoles	12 867 325 079
9. Crédit intrants aux éleveurs de volaille	325 000 000
10. Crédit intrants aux pisciculteurs (étangs et cages flottantes)	204 950 250
11. Crédit intrants aux coopératives de pêcheurs	483 000 000
12. Appui à la filière café cacao	100 000 000
Stratégie de transformation agricole	1 500 000 000
<b>Total</b>	<b>99 045 830 329</b>